



Journal de pêche électronique

Quimper – 3 décembre 2011



Approbations

- 2 solutions ERS “seul” approuvées
 - SODENA – VIZADA (TurboCatch émetteur FleetBroadBand)
 - CLS (Iktus émetteur Thorium)
- 2 solutions combinées ERS + VMS approuvées
 - SODENA – KANNAD (TurboCatch émetteur Vlink A)
 - CLS (Iktus émetteur LEO 2,4)
- 1 solution en cours d’approbation: MARELEC – VIZADA

Informations: <http://agriculture.gouv.fr/journal-de-bord-electronique>



Installations - Validations

- Lors de la procédure d'installation, la présence du capitaine est nécessaire.
 - Formation du professionnel par l'installateur
 - 4 messages types à l'issue de l'installation
 - puis validation (ou non) de l'installation par le CSP
- la nécessité d'une « marée – test »
 - Vérifier l'utilisation correcte du logiciel par le professionnel
 - Scénario de marée propre au navire



Équipement des navires

- Installations validées au 25/11/2011
 - 260 navires, soit 31% de la flotte
 - 1^{ère} validation le 04/05/2011
 - 50% des navires de plus de 24 mètres
 - 24% des navires de 15 à 24 mètres
- E-NOR ERS (journal de pêche norvégien) : 8 navires équipés (données officielles depuis le 1^{er} février 2011)



ERS - Utilisation

Les 3 parties du logiciel bord : paramétrages, saisie et communications

- 1. Paramétrages :
 - Identifiants navires (nom, immatriculation, etc.)
 - Engins
 - Espèces les plus fréquemment pêchées
 - etc.
- 2. Saisie des déclarations
- 3. Communications



Les principaux types de messages :

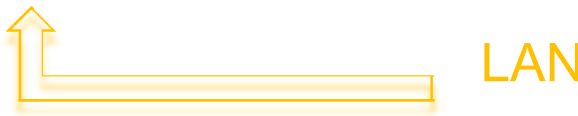
- DEP : Départ de port (Requis à chaque départ du port)
- FAR : production des dernières 24H (exigée pour chaque jour en mer, pour minuit, ou sur demande de l'État du pavillon)
- EOF : Fin de pêche (à transmettre immédiatement au terme de la dernière opération de pêche, avant le retour au port et le débarquement des captures)
- PNO : Intention de retour au port (à transmettre avant le retour au port ou lorsque la réglementation communautaire l'exige)
- RTP : Retour au port (à transmettre au moment du retour au port, après toute déclaration PNO et avant tout débarquement de poisson)
- LAN : Contenu du débarquement (à transmettre après le débarquement des captures)



Ordre des messages:

- DEP avant tout autre message
- tous FAR avant EOF
- PNO avant RTP
- EOF avant RTP
- seul le LAN peut être fait après un RTP



- **IL FAUT TERMINER LA MAREE PRECEDENTE AVANT DE COMMENCER LA NOUVELLE**
= opération sur le logiciel sans envoi de message (différent de l'envoi du message EOF: fin des opérations de pêche)
- Une marée ou « fishing-trip »
 - Commence par un DEP
 - Finit par un RTP
 - Le LAN est « affecté » au « fishing-trip »
- **DEP FAR FAR ... RTP - DEP ... FAR ... FAR ...RTP**

- Si on saisit un FAR ou un autre message sans DEP : échec du message



Rappel des règles de saisie: une déclaration découpée étape par étape

- **Séparer les envois de messages** – il est préférable de faire un DEP seul , un PNO seul, etc.
- **Incohérence de dates / heures** -> échec (accusé réception NAK)
- FAR : inclure ou non une déclaration d'engins, selon le logiciel :
 - Saisie en « début » et « fin » d'opération
 - ou
 - Saisie « mise à l'eau », saisie « récupération » incluant le FAR
 - **Pas de FAR après EOF**
- Poids vif :
 - saisie de poids net et coefficient de conversion
 - NB. calcul du poids vif par le logiciel



Une déclaration découpée étape par étape

- Séquence de retour au port :
 - PNO « mode ancien » à conserver quelques temps (*) cf. détail sur doc joint
 - Dernier FAR : indicateur de dernier rapport
 - EOF : fin des activités de pêche (plus de FAR ni de correction après EOF)
(ne pas confondre avec « clôturer la marée »)
 - RTP
- Déclaration de débarquement – A ne pas oublier



Une déclaration découpée étape par étape

- Accusés de réception des messages :
 - Normalement moins de 15 minutes sur toute la chaîne aller-retour
 - Possible après 15 minutes
 - Périodes d'interventions sur serveurs
- Réémissions

Si un message est en échec après le délai de 15 mn



- Corrections suppressions :
 - Avant envoi
Un message corrigé reste un message initial
Un message supprimé disparaît de la liste des messages à envoyer
 - Après envoi
POSSIBLE SEULEMENT APRES ACCUSE DE RECEPTION OK
Une correction génère un message de correction
Une suppression génère un message de suppression



- Affichage des messages :
 - Avant envoi
 - Après envoi
 - Visualisation du contenu
- Impression du contenu des messages et du récapitulatif de toute la marée afin de remettre ce document à l'armateur et à l'OP.
- Copies des XML : les messages « bruts » tels que transmis à l'administration



*A la fin de la marée test,
le CSP délivre:*

“”””

*Certificat de bon
fonctionnement du journal
de pêche électronique*

*et précise la date de
passage au journal de
pêche électronique.*

””””

Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat - Développement durable
Prévention des risques - Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir

www.developpement-durable.gouv.fr

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DES TRANSPORTS ET
DU LOGEMENT
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE, DE LA RURALITÉ ET
DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Direction inter-régionale de la mer «Nord Atlantique
March Ouest»

Etel, le

Centre Régional Opérationnel
de Surveillance et de Sauvetage Atlantique
Centre de surveillance des pêches

Télécopie / Fax

De la part de CSPFRANCE
From : French RMC

csp-france.cross-etal@developpement-durable.gouv.fr
Tél : 02 97 29 34 27 - Fax : 02 97 55 23 75

A l'attention / To :

Nombre de page(s) / number of sheet :

Copier / copy: DP/MA (isp.dp/ma@sema.lorient.fr)
DML www.dml.fr

Objet: Équipement Journal de bord électronique / ERS equipment
Navire **nom** - N° CFR **xxx** / Vessel **name** - CFR number **xxx**

Ref: R(CE) 1077/2008 modifié par R(CE) 599/2010 - R(CE) 1224/2009
Arrêté du Ministère chargé de la pêche, du 03 février 2010

**CERTIFICAT ADMINISTRATIF
ADMINISTRATIVE CERTIFICATE**

(Ce document doit être joint à la demande de subvention de l'équipement ERS)

Suite aux essais réalisés, le navire ci-dessus mentionné est désormais autorisé à transmettre les données de journal de bord de façon électronique. Les données du journal de bord de ce navire doivent être transmises à l'administration par voie électronique à compter du **date mois année heure**.

Following tests performed, the above mentioned fishing vessel is now authorised to transmit log book data by electronic means (ERS). Logbook data of this vessel are to be electronically forwarded to administration from **date month year hour**.



Centre de Surveillance des Pêches
CROSS AETEL

Tél : 33 (0) 2 97 29 34 25 - fax : 33 (0) 2 97 55 23 75
40 avenue Louis Bougo B.P. 48
56410 ETEL



Merci de votre attention.